CERTEA

[Transformation de société] Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 27 janvier 2021, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

La transformation de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « CERTEA », titulaire d'un office d'huissier de justice à la résidence de Paris, en société par actions simplifiée « CERTEA » est devenue définitive.

Huissiers (s) de justice exerçant au sein de la structure :
Béatrice DUQUERROY, Aymeric ANDRE, Caroline FABRE, Luc ASSOULINE (salarié)

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)